

tion qui s'imposaient en examinant, en appréciant et en discutant cette grave question. Si, comme je le disais il y a un instant, l'existence de l'empire britannique était gravement menacée, si la suprématie de l'empire prenait fin, s'est-on demandé quel serait le sort réservé au Dominion? Serait-on prêt à aller humblement mendier au gouvernement américain une place parmi les Etats de l'Union américaine? Serait-on prêt à accepter les conditions et obligations tout probablement humiliantes, sinon désastreuses, que l'on nous imposerait dans cette posture de mendiants? Et puis, en acceptant dans ces conditions de faire partie de l'Union américaine, ne serions-nous pas obligés de contribuer en hommes et en argent, comme toutes les autres parties de la république américaine et à la défense nationale? Ou si, ayant plus de confiance dans nos destinées, ayant le courage d'affronter l'avenir et de faire face à toutes les éventualités, destinés à poursuivre sur le continent américain la mission que la Providence nous a destinée et à en subir le fardeau et les conséquences, nous décidions de proclamer l'indépendance absolue du Canada, ne serions-nous pas encore, sans conteste et sans discussion, par cela même obligée d'admettre la nécessité de défendre le territoire national de la nouvelle république? A-t-on bien réfléchi que ce que l'on se propose maintenant de dépenser pour la défense du Dominion, comme partie intégrante de l'empire, serait tout-à-fait insuffisant pour la défense d'un Dominion indépendant; s'est-on demandé, s'est-on dit, comme on aurait dû le faire, que dans ce cas il faudrait contribuer deux ou trois fois et même plus, pour subvenir à ces besoins de tout peuple, de toute nation civilisée? A quelque point de vue que l'on se place, quel que soit le sort que l'avenir réserve au Canada, pour moi, la nécessité de l'organisation et du maintien de la défense nationale sur terre et sur mer s'impose; et je ne conçois pas comment on puisse pour un seul instant en douter. Mais on objecte que la création et le maintien d'un service naval entraîne comme conséquence inévitable la participation du Canada dans toutes les guerres de l'empire, quel que soit le lieu où elles se fassent et quelle que soit la cause qui les aient provoquées, ou encore quel que soit l'intérêt en jeu. Voilà une

conséquence qui ne découle pas logiquement de la position prise par le Gouvernement et du système qu'il a adopté. Je n'hésite pas à dire, je le répète, pour moi, il ne peut être douteux que ce serait incontestablement le devoir du Canada d'aider par tous les moyens en son pouvoir au maintien de la puissance et de l'intégrité de l'empire, chaque fois que l'une ou l'autre serait en danger; mais il est également clair pour moi que le Gouvernement en mettant la milice navale sous le contrôle de l'Exécutif du Dominion, n'a pas en ce faisant admis le principe que la marine canadienne devrait prendre part à toutes les guerres de l'empire. Pour tous ceux qui ne sont pas aveuglés par de vains mots, par de vains fantômes, ou par des périls qui n'ont de réalité que dans l'imagination de ceux qui les évoquent, il doit être clair et évident que nous n'entendons pas nous obliger, à prendre part à toutes les guerres de l'empire. Si je comprends bien, et la chose ne me paraît pas douteuse, ce que le Gouvernement a voulu et veut, c'est d'organiser la défense nationale de manière à ce que le Dominion soit chargé de maintenir la paix à l'intérieur et à l'extérieur, d'assurer la protection du domaine national et des biens nationaux, et en outre, dans le cas de danger pour tout l'empire, de contribuer suivant ses moyens à la défense commune et au maintien du drapeau impérial. L'on peut sans faire violence aucune à la loyauté et au dévouement que le Canada, comme partie intégrante de l'empire, doit à la couronne impériale, concevoir qu'il puisse surgir des difficultés, des agressions, aux Indes, par exemple, en Egypte ou dans certaines autres parties éloignées de l'empire britannique, qu'il ne serait ni juste ni opportun, ni nécessaire pour le Canada d'aider à supprimer.

Pour ma part, je le répète, tout pacifiste que je sois, tout confiant que je puisse être et que je suis encore dans le succès ultime de la cause de la paix universelle, pour le moment et jusqu'à ce que l'opinion mondiale soit suffisamment éclairée pour mettre fin aux armements monstrueux et au militarisme à outrance, il incombe au peuple canadien, comme à tout autre peuple, d'assumer le soin de protéger son territoire et ses biens. Pour moi, je ne vois pas en quoi ou comment l'autonomie, large et tou-

Hon. Mr. BELCOURT.